

## **Intervention AG CGOS 2014**

**Monsieur, Madame le représentant du Ministère  
Monsieur le président  
Madame la directrice  
Chers collègues  
Chères camarades**

**Il y a un an, au nom de mon organisation, je confiais à cette même tribune combien mon organisation était attachée au CGOS.**

**Non seulement parce que nous en sommes avec d'autres ici, les fondateurs mais parce que jamais dans l'histoire Hospitalière, les agents n'ont autant souffert qu'aujourd'hui. S'il y a plus de 50 ans FO et la FHF s'entendaient pour créer le CGOS dont les fondements étaient la quête d'égalité, de solidarité par le fait « mutualisateur et redistributif », alors que la Fonction Publique Hospitalière n'était pas encore constituée, aujourd'hui si nous devons créer le CGOS, nous serions confrontés à de plus grandes difficultés.**

**Pourrions-nous imaginer qu'en ces périodes d'austérité et de quête d'économies à marche forcée, les Pouvoirs Publics accepteraient qu'une cotisation sur le salaire différé finance une action sociale ?**

**Pourrions-nous espérer qu'un complément de salaire en cas de maladie fasse son œuvre auprès de ceux touchés par le sort ?**

**Gagerions-nous sur l'acceptation par ceux qui nous dirigent qu'une aide aux études, aux voyages, à la garde d'enfants soit offerte à nos collègues.**

**Je n'en suis pas si sûr !**

**Aussi, c'est à l'aune de notre histoire et de la vision de la société qu'avaient nos anciens que nous devons apprécier le présent mais également nous offrir un avenir. Il y a un an, Force Ouvrière votait sans hésitation le rapport d'activité et l'ensemble des délibérations soumises car l'ensemble de l'action développée au CGOS correspondait au mandat qui nous est confié.**

**Le CGOS, notre CGOS, était perfectible, il l'est toujours mais offrait un cadre harmonieux pour accompagner les hospitaliers tout au long de leur vie.**

**Dans son intervention, Monsieur le Président, l'a confirmé, les actions du CGOS vont dans le bon sens et le taux d'impact atteste de l'adéquation de notre offre aux besoins des personnels hospitaliers.**

**Bien entendu, il y a certaines zones d'ombre. Certaines relèvent du « fond » et nous considérons que notre accompagnement serait meilleur si la cotisation était supérieure aux 1,5 % actuels.**

**Nous profitons donc de la présence des représentants du Ministère pour leur confier que l'accompagnement social n'est pas qu'un coût, c'est aussi une richesse, ce dernier devrait prendre d'avantage en considération cette notion.**

**A l'heure où l'agenda social traite des parcours professionnels, de la qualité de vie au travail et de l'action sociale dans un cadre inter-fonction publique, nous devons continuer à être un exemple car, sans que cela soit traité de manière péjorative, les autres Fonctions Publiques nous envient.**

**Défendre la Fonction Publique et ce qu'elle offre à ses personnels, en faire la promotion, c'est également défendre la**

**république des souillures dont elle fait l'objet depuis quelques jours**

**Oui, assumons-le, le CGOS peut être un outil et peut être devrions nous d'avantage au niveau de notre association, cultiver ceci et même le décliner auprès des futurs professionnels.**

**Il nous revient, grâce entre autre, par le CGOS, de montrer que la Fonction Publique Hospitalière est une valeur sure et un avenir pour la jeunesse.**

**S'agissant de Force Ouvrière, nous profitons de chacune des occasions qui nous est offerte pour vanter les mérites du CGOS.**

**Cependant quelquefois, notre enthousiasme se voit limité par des prises de décisions que nous ne comprenons pas.**

**Vous avez tous compris du sujet que je souhaite aborder aujourd'hui : la prestation garde d'enfant de moins de 7 ans.**

**Je ne reviendrai pas sur notre argumentation développée il y a un an et lors du Conseil d'Administration du 30 Avril dernier.**

**Nous ne comprenons pas cette logique qui veut que l'on intègre au calcul de cette prestation les ressources liées à la PAJE.**

**Nous l'avons dit. Dans de nombreuses régions, cette modalité exclue nombre d'ayant droits et pire encore, fait baisser considérablement le montant des prestations jusqu'alors perçues.**

**Les messages sont nombreux de nos collègues qui vont souffrir de cette perte de ressource tant attendue.**

**Je comprends que dans quelques régions l'effet soit minime car depuis longtemps ce mode de calcul s'appliquait, et par conséquent, l'impact aujourd'hui n'est pas visible mais dans d'autres, il est simplement significatif: prenez comme exemple les régions Aquitaine et Auvergne et vous constaterez les effets sur la population hospitalière.**

**Je ne reviendrai pas sur les atermoiements du Bureau National et sur le changement de position de la CFDT en une semaine car je n'ai aujourd'hui pas l'esprit polémiste, ni sur la décision de la FHF que je comprends car les membres de cette composante au CA ne possèdent pas la même forme d'expression du mandat que les organisations syndicales, cependant, je considère que concernant la prestation garde d'enfants non seulement nous nous trompons mais n'offrons pas l'image que l'on a tous du CGOS.**

**J'espère que le bilan de la mise en œuvre de cette mesure nous procurera sereinement les outils pour revoir notre copie.**

**En cette période de gel des salaires, les hospitaliers ne comprendraient pas l'attitude du CGOS.**

**S'agissant de l'action sociale, elle répond à la demande mais nécessite de travailler encore car la démographie hospitalière évolue et la demande sociale n'est plus ce qu'elle était.**

**Ainsi, les aides et secours doivent pouvoir mieux prendre en considération la situation des demandeurs et ne pas faire l'objet d'une attribution systématisée, mais d'une étude attentive et singulière.**

**L'examen attentif des demandes procède de notre rôle, y déroger relèverait d'un errement intolérable et non conforme à notre mission d'accompagnement**

**Les ASC, le FSL et l'ensemble de notre catalogue de prestation doivent pouvoir évoluer car grand serait le risque de l'immobilisme et de l'abandon du dynamisme qui est notre marque de fabrique depuis 50 ans.**

**Nous devons évoluer mais pas à n'importe quel prix !**

**Aussi, nous ne sommes pas en dehors du temps et serons attentifs à l'évolution de la prestation maladie.**

**Créé comme complément de perte de salaire cat le statut ne contient pas de réponses à offrir aux hospitaliers exposés aux problèmes majeurs de santé, sa « surface économique » semble aujourd'hui attiser les appétits.**

**La prestation maladie relève-t-elle de la protection sociale complémentaire ?**

**La réponse à cette interrogation suffirait à offrir des perspectives à ceux qui verraient bien évoluer cette prestation majeure.**

**Nous lisons ce qui se rédige ici ou étudions ce qui se dit ailleurs.**

**Nous considérons qu'à ce jour rien n'autorise à voir évoluer le cadre de l'offre de la prestation maladie sauf à ce qu'une disposition réglementaire nous l'impose et nous contraigne.**

**Il faudra donc que plusieurs hypothèses soient levées :**

- Quid de la cotisation employeurs ?**
- Quelle contribution pour les hospitaliers**

- **Quel champ de couverture ?**
- **Quelles ouvertures de droit ?**
- **Pour qui ? pour quoi ?**

**Et bien d'autres questions encore en suspens.**

**Pour Force Ouvrière, la sanctuarisation de la prestation maladie est à l'ordre du jour. Cependant fidèles à nos idéaux réformistes nous participerons à la discussion si elle devait s'ouvrir mais munis d'un mandat ferme : toute évolution, des modes de dispensation de la prestation maladie ne peut s'accompagner que d'une augmentation des garanties pour les ayants droits, d'une plus-value pour l'hospitalier et doit être indemne pour le pouvoir d'achat à savoir ne pas être source de prélèvements supplémentaires.**

**Nous tenions à apporter ces précisions car même si nous participons à la gestion de mutuelles « attentives » à la prestation maladie, nous restons fidèles à nos valeurs et principes.**

**Participer est une chose, cautionner en est une autre.**

**S'agissant de la CRH, nous avons eu raison avec la FHF de nous battre afin qu'elle reste dans le giron du CGOS.**

**Formidable pied de nez à ses détracteurs qui n'ont toujours pas compris la valeur de la CRH.**

**Les arguments que dis-je, les argoties développées par la CGT pour tuer la CRH n'ont pas pris, ne prennent pas et ne prendront pas car le nombre de nouveaux affiliés en atteste, les hospitaliers adhèrent à la CRH.**

**Pour FO, c'est une grande satisfaction et nous tenons à féliciter Éric GLEZE et tout son équipe à Paris et en région pour le travail fourni et l'attachement à ce produit unique.**

**Je pourrai à cette tribune évoquer les loisirs et vacances et louer là encore le travail fourni pour offrir le meilleur aux hospitaliers.**

**Vous le savez tous, les loisirs ne relèvent pas aujourd'hui des priorités « vitales » pour FO au CGOS car alors que les salaires sont gelés pour la 6<sup>ème</sup> année, que le gel des prestations sociales et familiales est la règle et le pouvoir d'achat a baissé de 8,32 % en 8 ans, nos « envies » sont ailleurs.**

**Certes, il faut des loisirs, des vacances, des concerts mais au risque de rappeler une évidence à ceux qui depuis 50 ans n'ont toujours pas compris, nous ne sommes ni subsidiaires de l'état en ce qui concerne les aides sociales, ni comité d'entreprise.**

**Effectuer un copie collé sur ce qui se fait à la RATP, EDF-GDF ou à la SNCF est une erreur sauf à vouloir placer à tout prix des officines exerçant dans le domaine des vacances.**

**Mais, nous savons que ce n'est pas le cas au CGOS, au moins je l'espère.**

**Et puis, comment pourrai-je terminer mon propos sans évoquer la question de l'adhésion d'une nouvelle population au CGOS : les médecins.**

**Nous ne sommes pas opposés au principe mais considérons que cette disposition nouvelle, si elle devait voir le jour devrait s'accompagner de deux impératifs :**

**Le premier relèverait des moyens. Nous considérons que l'ouverture à certaines actions du CGOS pour le médecin doit être accompagnée d'un fléchage de crédit spécifique. Il ne peut y avoir de « ponctions » sur la cotisation 1,5 % issue du salaire différé des seuls hospitaliers.**

**Deuxièmement, s'agissant de la gouvernance, nous n'accepterons jamais que soit remis en question le paritarisme et qu'une participation du corps médical vienne minorer notre place au sein du comité.**

**Là encore, il faudra que le Ministère s'engage clairement.**

**C'est à la levée de ces deux conditions que nous accepterons que le CGOS s'ouvre à une partie du corps médical, qui rappelons-le ne relève pas de la loi du 9 janvier 1986.**

**Une modification réglementaire s'imposerait donc pour modifier le conventionnement qui lie le CGOS au Ministère de la Santé.**

**Pour conclure, je souhaiterai remercier l'ensemble du personnel du CGOS et de l'équipe de direction qui font tourner la machine au quotidien.**

**Je souhaiterai également saluer le travail des délégués qui pour certains n'avaient pas compris le sens de mon intervention l'année dernière.**

**Afin de lever certaines ambiguïtés, j'ai demandé et obtenu du Bureau National qu'une réunion conjointe BN/Délégués se tienne.**

**Ce fut fait et je crois avec succès. Pour FO, la place du délégué n'est pas à discuter, elle est à renforcer.**

**Nous considérons que nous devons d'avantage les associer à nos travaux de réflexion à la fois avant la mise en œuvre de nouvelles prestations, mais également dans le cadre de l'évaluation de nos actions.**

**Leurs analyses sont-elles pertinentes ?**

**La question ne se pose pas.**



**Il nous revient de mieux les entendre et de saisir leurs aspirations et leur volonté à participer à notre œuvre collective.**

**Mesdames et Messieurs les délégués, soyez assurés de notre soutien, y compris lors de discussions futures qui n'ont pas lieu d'être à cette AG mais qui je le souhaite, doivent faire l'objet de discussions au sein du Bureau National.**

**Il s'agit de vos conditions d'exercice.**

**Pour FO, nous apportons toute notre aide, attention et soutien à nos délégués des personnels et sommes attentifs à l'évolution et aux sorts réservés aux cahiers de revendication des personnels du CGOS.**

**Pardonnez-moi ma franchise, je suis avant tout syndicaliste et je ne peux, à la fois louer les qualités des personnels du CGOS et rester silencieux sur l'amélioration de leurs conditions de travail et rémunérations.**

**Monsieur le Président, j'en aurai bientôt fini.**

**Je tenais sincèrement à vous confier que cette année de vice-présidence a été marquée du sceau du plaisir de travailler ensemble mais également avec les membres du Bureau National.**

**Nous avons, je le crois, gommé nos différences pour rassembler les choses éparses et militer à l'amélioration de notre patrimoine social incarné aujourd'hui par le CGOS.**

**Pour notre part, nous continuerons de nous inscrire dignement et sans renoncement dans ce que l'on nomme « accord de gestion ».**

**Nous prendrons nos responsabilités en région ou au national en défendant toujours le fait qu'il n'y a qu'un seul CGOS.**

**Nous ne sommes ni girondins, ni jacobins, nous sommes des républicains humanistes et mettons toujours l'homme au centre de tout.**

**A FO, nous sommes des syndicalistes et comme vous tous, nous sommes confrontés à la froideur des mesures d'austérité, à la rigueur et au recul social.**

**Nous devons nous arc bouter sur ce que nos anciens ont construit. Nous devons, plus que jamais, être présents auprès de ceux de nos collègues qui connaissent l'involution sociale, la maladie et la précarité.**

**Et puis quelle meilleure image pouvons-nous offrir de notre Fonction Publique Hospitalière dotée d'un comité d'œuvre sociale humain, proche, attentif et solidaire à ceux qui sensibles aux extrêmes militent pour moins d'état, moins de solidarité et plus d'individualisme, le CGOS est une richesse, ne nous en laissons pas déposséder.**

**C'est le sens du combat de Force Ouvrière depuis 50 ans et pour longtemps encore.**

**Je vous remercie.**